



© JCommune de Chaux-Neuve

Commune de Chaux-Neuve (25)  
Rénovation de 4 logements sociaux dans l'ancienne fromagerie  
Maître d'œuvre : Architecture Prillard (25)

Découvrez le programme Effilogis sur  
[www.affilogis.fr](http://www.affilogis.fr)

### **BAILLEURS SOCIAUX PUBLICS**

(organismes HLM,  
collectivités)



HABITAT SOCIAL

### **BAILLEURS SOCIAUX PRIVÉS**

(sociétés, associations  
et propriétaires privés)

## **RÉNOVEZ ET PROPOSEZ DES LOGEMENTS ÉCONOMES EN ÉNERGIE !**

- ▶ **Mobilisez l'aide à la rénovation** de logements sociaux performants sur le plan énergétique et biosourcés
- ▶ **Aide financière:**
  - Jusqu'à 30 000 €** pour les études (conception, ingénierie écologique)
  - Jusqu'à 320 000 €** pour les travaux de rénovation
- ▶ Bonus pour la mise en œuvre de matériaux biosourcés: **Jusqu'à 200 000 € de bonus**
- ▶ **Jusqu'à 250 000 €** de bonus sur le chauffage collectif et les énergies renouvelables
- ▶ **Jusqu'à 50 000 €** de bonus sur l'approche environnementale (gestion de l'eau - végétalisation - biodiversité)
- ▶ Accompagnement technique des projets
- ▶ Valorisation du projet

**RÉNOVATION DE  
LOGEMENTS SOCIAUX**

AIDE AUX PROJETS 2021

## PROJETS ÉLIGIBLES

L'aide s'adresse aux maîtres d'ouvrage publics (bailleurs sociaux ou collectivités) ou privés proposant des logements à loyers conventionnés ou modérés. Les opérations éligibles concernent les projets implantés sur le territoire de la région Bourgogne-Franche-Comté, en phase « ÉTUDES » ou en phase « TRAVAUX ».

- Pour déposer un projet en phase « ÉTUDES » : présentez le programme définissant le niveau de performance énergétique attendu et la proposition du contrat de maîtrise d'œuvre ;
- Pour déposer un projet en phase « TRAVAUX » : présentez le dossier de consultation des entreprises (DCE) et l'ensemble des pièces justifiant du futur niveau de performance énergétique.
- Aide ciblée sur les logements existants et occupés. Pour les créations de logements et les rénovations de logements vacants, voir les aides Aménagement et Habitat de la Région (contact : celine.jaltier@bourgognefranche.comte.fr)

## CONDITIONS TECHNIQUES



Département	Cep* (kWhep/m <sup>2</sup> .an)		
	Alt. ≤ 400 m	Alt. > 400 m et ≤ 800 m	Alt. > 800 m
<b>Performance énergétique minimale : BBC-Effilogis rénovation</b>			
21, 25, 39, 71	96	104	112
58, 70, 89, 90	104	112	120
<b>Option Performance : BBC-Effilogis construction neuve</b>			
21, 25, 39, 71	60	65	70
58, 70, 89, 90	65	70	75

Alt. = Altitude du logement

Le calcul de la performance énergétique attendue à l'issue des travaux s'appuie sur la réglementation thermique globale dans l'existant. **Des niveaux de performances minimales par parois sont exigés\*\*.**

- **Confort d'été** : justification d'un bon confort estival.
- **Perméabilité à l'air** : obligation de mesure à réception des travaux.
- **Matériaux biosourcés** : mise en œuvre facultative, mais obligation de chiffrage de variantes dans les travaux

## CRITÈRES DE SÉLECTION

Les projets seront évalués par un comité technique\*\* après expertise.

## AIDES ATTRIBUÉES

- **Aide aux études (conception, ingénierie écologique)** : subvention à hauteur de **30 % du coût des études**, plafonnée à **30 000 €** par opération.
- **Aide aux travaux** :

Montants selon le niveau énergétique.

Logements collectifs	Niveau BBC	Niveau Performance
1 à 10 logements	4 000 € par logement	6 000 € par logement
du 11 <sup>e</sup> au 50 <sup>e</sup> logement	2 000 € par logement	4 000 € par logement
du 51 <sup>e</sup> au 100 <sup>e</sup> logement	1 000 € par logement	2 000 € par logement
Plafond d'aide	170 000 € par bâtiment	320 000 € par bâtiment

\* Consommation d'énergie primaire (Cep) annuelle en kilowattheures par m<sup>2</sup> de Surface Hors Œuvre Nette au sens de la réglementation thermique (SHON RT). Cep hors production d'électricité photovoltaïque.

\*\* Voir conditions détaillées des aides.

## Bonification de l'aide :

Montant d'aide bonifié sur des aspects particuliers :

Aspect	Mise en œuvre particulière	Montant de la bonification
Matériaux biosourcés	Menuiseries extérieures en bois ou bois-aluminium**	<b>2 000 € par logement</b> , plafonné à 100 000 € par bâtiment
	isolation du plancher haut et des murs (extérieure ou intérieure) en matériaux biosourcés**	<b>2 000 € par logement</b> , plafonné à 100 000 € par bâtiment
Chauffage collectif	Installation d'un chauffage collectif en substitution d'un chauffage individuel	<b>1 000 € par logement</b> , plafonnée à 50 000 € par bâtiment
Energies renouvelables	Chauffage de type bois énergie** (chaufferies dédiées et chaudières individuelles)	<b>500 € par logement**</b>
	Installation solaire thermique	<b>1 500 € par logement</b> , plafonné à 100 000 € par bâtiment
	Installation géothermique de surface**	<b>2 000 € par logement</b> , plafonné à 100 000 € par bâtiment
Environnement	Travaux d'ingénierie écologique en lien avec la gestion de l'eau à la parcelle, la végétalisation et la biodiversité	<b>1 000 € par logement</b> , plafonné à 10 000 € par bâtiment (50 000 € en cas de toiture végétalisée)

- Accompagnement technique assuré par l'ingénierie Effilogis.
- Actions de valorisation du projet dans le cadre du programme Effilogis.

Les conditions détaillées sont disponibles sur : [www.ffmpeg.fr](http://www.ffmpeg.fr)

## CALENDRIER DES DÉCISIONS

Dépôt des dossiers au fil de l'eau. Nous vous encourageons à déposer votre demande au plus tôt pour un examen rapide.

**Tout dossier incomplet ne sera pas examiné.**

### DÉCISIONS SELON LES SESSIONS SUIVANTES :

Date limite de dépôt des dossiers

**31 décembre 2020** - Désignation des lauréats en mai 2021

**9 avril 2021** - Désignation des lauréats en septembre 2021

**2 septembre 2021** - Désignation des lauréats en novembre 2021

**31 décembre 2021** - Désignation des lauréats début 2022

## POUR DÉPOSER UN PROJET

Le dossier doit être renseigné sur la plateforme web Effilogis à l'adresse : <http://monprojet.ffmpeg.fr>

Par ailleurs, **un courrier de demande signé doit être adressé à :**  
**Madame la Présidente**

**Conseil régional Bourgogne-Franche-Comté**

**Service Efficacité Énergétique et Bâtiment**

**4, square Castan - CS51857 - 25031 Besançon CEDEX**

### INFORMATIONS PRATIQUES

Pour constituer votre dossier, contactez :  
[ffmpeg@bourgognefranche.comte.fr](mailto:ffmpeg@bourgognefranche.comte.fr)

**Renseignements techniques :**

► Région Bourgogne-Franche-Comté - Tél. : **03 81 61 55 42**

► Départements 25, 39, 70, 90 - Laurent Bague  
[laurent.bague@bourgognefranche.comte.fr](mailto:laurent.bague@bourgognefranche.comte.fr)

► Départements 21, 58, 71, 89 - Stéphane Prédébon  
[stephane.predebon@bourgognefranche.comte.fr](mailto:stephane.predebon@bourgognefranche.comte.fr)

**Effilogis est un programme inscrit dans le Plan bâtiment durable Bourgogne-Franche-Comté, signé en octobre 2017 entre la Région, le Plan bâtiment national, l'État, l'Anah et l'ADEME.**